

Communiqué de presse

ChiroSuisse – Triage des patients souffrant du dos grâce à la télémédecine Première année de partenariat fructueux entre ChiroSuisse et Medgate

Berne, 7 décembre 2016 – Les maux de dos sont aujourd’hui très répandus. Grâce à leurs études complètes du sujet, les chiropraticiennes et chiropraticiens sont les premiers interlocuteurs pour la colonne vertébrale et le système nerveux. Dans ce contexte, ChiroSuisse a entamé il y a un an une collaboration avec le prestataire de télémédecine Medgate. L’objectif consiste à optimiser les soins aux patients souffrant de troubles de l’appareil locomoteur.

À travers son partenariat, ChiroSuisse veut assurer les meilleurs soins possibles aux patients atteints de troubles de l’appareil locomoteur. Ainsi, selon la convention avec leur assurance-maladie, les assurés utilisant un modèle d’assurance alternatif s’adressent d’abord au Medgate Telemedicine Center, qui joue alors un rôle de passerelle. Priska Haueter, présidente et CEO de ChiroSuisse, est séduite par cette collaboration: «Des soins intégrés et organisés en processus sont indispensables pour traiter et suivre les patientes et patients à la fois efficacement et au meilleur niveau.»

Accès rapide à un chiropraticien

Les chiropraticiennes et chiropraticiens ont instruit les médecins de Medgate sur les indications et l’effet de la médecine chiropratique. Depuis le début de cette année, 2 500 patients appelant pour se plaindre de problèmes de l’appareil locomoteur ont été directement conseillés par un médecin de Medgate. Près de 10% d’entre eux ont été adressés à une chiropraticienne ou un chiropraticien. ChiroSuisse garantit un rendez-vous rapide à tous les patients qui demandent conseil par téléphone. En outre, la collaboration assure un suivi fluide des patients: Medgate relève dans un dossier toutes les informations médicales pertinentes. Après le traitement, le chiropraticien traitant établit un rapport et le transmet à Medgate. Un tiers environ des appelants souffrant de troubles de l’appareil locomoteur ont pu obtenir l’aide pendant la consultation téléphonique, sans se rendre chez un médecin.

ChiroSuisse est la fédération des chiropraticiens de Suisse et compte quelque 300 membres, exerçant en majorité dans leur propre cabinet. La chiropratique compte parmi les cinq professions médicales universitaires. L’approche du chiropraticien est centrée sur l’appareil locomoteur, notamment la colonne vertébrale et le système nerveux. Les tâches du chiropraticien comportent le diagnostic, le traitement, le conseil et le suivi. Neuf ans d’études et de formation complémentaire en médecine et en chiropratique font de lui un premier interlocuteur compétent.

Des études montrent que les patients sont plus satisfaits et les coûts moins élevés lorsqu’ils consultent d’abord un chiropraticien en cas de douleurs dorsales. Les chiropraticiens sont des médecins de premier recours et leurs études leur permettent de poser des diagnostics. Le traitement est généralement manuel. Dans de nombreux cas, on peut ainsi renoncer à des médicaments ou des interventions chirurgicales.

La chiropratique est une prestation couverte par l’assurance-maladie de base.

Questions:

Service médias ChiroSuisse, santémédia SA, Grazia Siliberti, mobile 079 616 86 32, info@santemedia.ch